



L'association étudiante

Les étudiants de l'IFSI - IFAS - IFAP ont leur propre association étudiante nommée ASEPSIE. L'ASsociation de l'École Paramédicale Supérieure des Infirmiers Étudiants. Elle organise des manifestations festives, permet d'obtenir des réductions sur les livres et de nombreux articles scolaires. Elle participe à différentes actions d'informations et de prévention : SIDA, Téléthon, Qualité de Vie au Travail.

Informations

Pour plus d'informations, prenez contact avec nous.

☎ **03 44 11 24 51**
✉ ifsi@ch-beauvais.fr
www ch-beauvais.fr
f **IFSI - IFAS - IFAP BEAUVAIS**

Adresse
IFSI - IFAS - IFAP
Centre Hospitalier Simon Veil - Avenue Léon Blum
BP 403 19 • 60 021 Beauvais CEDEX

Transports urbains de Beauvais
Lignes 7 et C2 du lundi au samedi
Ligne C2 les dimanches et jours fériés **7 C2**



L'institut de formation organise chaque année une « Journée Portes Ouvertes » le **dernier samedi de janvier**.

Retrouvez toutes les informations sur notre site.



Le Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais



L'institut de formation est rattaché au Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais, établissement support du GHT (Groupe Hospitalier de Territoire Oise, Ouest et Vexin).

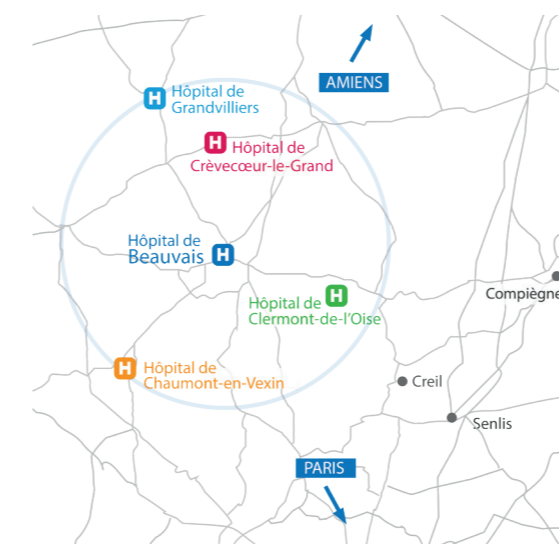
Établissements membres

- Centre hospitalier **Simone-Veil de Beauvais**
- Centre hospitalier de **Clermont-de-l'Oise**
- Centre hospitalier de **Chaumont-en-Vexin**
- Centre hospitalier de **Grandvilliers**
- Centre hospitalier de **Crèvecœur-le-Grand**

Le Centre Hospitalier de Beauvais rassemble plus de **30 spécialités médicales et chirurgicales** à travers **7 pôles** dans le cadre de l'hospitalisation complète, de jour et à domicile :

México-technique // Gérologie // Urgences Consultations Chirurgie // Médecine // Cancérologie // Femme - Enfant

Retrouvez aussi le siège du Samu 60, le CESU 60, ainsi que le SMUR de Beauvais dans l'établissement.



Les chiffres clés

- **800** lits et places dont **300** dans le secteur des personnes âgées,
- **2 300** professionnels dont **217** médecins,
- **79** internes en médecine et **35** sages-femmes,
- **1 231** soignant(e)s dont **565** infirmier(e)s et **392** aides- soignant(e)s.

IFSI - IFAS - IFAP • Janvier 2022 • Photos : Freepik.com / Pixabay.com



DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E) DEVENIR AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



L'établissement

- Le projet pédagogique de l'Institut de formation repose sur l'accompagnement au quotidien des élèves et étudiants dans leur développement vers la réussite professionnelle.
- L'institut est agréé pour former des infirmiers-ères, des aides-soignants-es et des auxiliaires de puériculture.
- Le bâtiment dispose de deux amphithéâtres, de nombreuses salles de travaux dirigés et travaux pratiques, d'un centre de documentation.
- Les stages sont répartis sur plus de 150 lieux d'accueil dans un rayon d'environ 30 km autour de Beauvais.



Les enseignements

La formation des aides-soignants-es et des auxiliaires de puériculture s'articule autour de la validation de blocs de compétences permettant d'accéder à une certification professionnelle. Chaque bloc est constitué de modules.

- BLOC 1** **Accompagnement** et soins de la personne (pour les aides soignants), de l'enfant (pour les auxiliaires de puériculture) dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- BLOC 2** **Évaluation** de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- BLOC 3** **Information et accompagnement** des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- BLOC 4** **Entretien** de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- BLOC 5** **Travail en équipe pluriprofessionnelle** et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Organisation de la formation et stages professionnels

- La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique (1540 heures) se répartissant en 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation clinique (770 heures).
- La formation théorique est réalisée sous forme de cours magistraux, travaux dirigés ou travaux pratiques et peut être dispensée en distanciel.
- La formation clinique est répartie sur 4 périodes en milieu professionnel: trois stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation correspondant au projet professionnel de l'élève. Ces périodes sont effectuées dans différentes structures partenaires de l'Institut, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile.

Les conditions d'admission

- Les formations conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par la voie de la formation initiale, de la formation professionnelle continue ou la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE).
- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- La sélection est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation visée.

Le dossier de sélection

Le dossier doit comporter au moins les pièces suivantes :

- une pièce d'identité ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- un curriculum vitae ;
- un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attentes de la formation.



Santé handicap

- Une visite médicale auprès d'un médecin agréé est exigée à l'entrée en formation. L'Institut de formation pourra orienter les étudiants en situation de handicap vers un médecin habilité MDPH afin de proposer les aménagements nécessaires.
- **Pour les personnes à mobilité réduite, l'Institut dispose de places de parking dédiées, d'une entrée de plain pied et d'emplacements adaptés dans les amphithéâtres.**

Aspects financiers



- Aucun frais de sélection n'est facturé.
- La Région Hauts-de-France finance les parcours de formation des élèves en poursuite de scolarité et des demandeurs d'emploi.
- Les travailleurs non salariés (autoentrepreneurs, commerçants...), les non actifs (personnes au foyer...) et les travailleurs salariés (en activité ou en disponibilité, en congés parental, apprentis, agents de la fonction publique) ne sont pas pris en charge par la région. Dans ce cas, l'Institut référencé QUALIOPi peut établir des conventions de formation. A son initiative, l'élève peut éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par le biais du service formation de son employeur, de pôle emploi, de l'OPCO de son secteur d'activité (opérateur de compétences qui collecte les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises).

Évaluation et diplômes

- La formation peut être suivie dans le cadre d'un cursus complet ou, selon les titres ou diplômes spécifiques (ou équivalences) détenus par le candidat, des allègements partiels ou complets de blocs de compétences peuvent s'appliquer.
- L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'Institut et par les tuteurs de stage tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences.
- Le diplôme d'État d'aide soignant et le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture s'obtiennent par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

FAVORISER L'APPRENTISSAGE

- Les formateurs développent des méthodes pédagogiques actives et innovantes telles que la simulation en santé.
- Les étudiants disposent d'e-learning, de casque de réalité virtuelle, d'accès informatiques et d'une plateforme permettant de travailler à distance.
- Des professionnels experts dans leur domaine viennent compléter le dispositif de formation.

La qualité de vie des étudiants

Il s'agit d'une préoccupation majeure au sein de l'Institut de formation. Des projets innovants sont proposés et mis en place dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et du bien-être au travail. Les formateurs intègrent de nouvelles approches théoriques et pratiques comme les ateliers théâtre, d'écriture, de lecture, l'initiation au yoga ou la sophrologie.